



Étude d'évaluation des incidences Natura 2000
Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs et travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés

(Item n°8 de l'arrêté du Préfet de région du 1^{er} décembre 2014 relatif au régime d'autorisation propre à Natura 2000)

Définition des travaux réalisés : sont concernés les travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs et travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés , en dehors de l'entretien courant.

L'objectif de l'évaluation d'incidence est d'apprécier les risques d'impact de travaux sur les espèces d'intérêt communautaires utilisant au cours de leur cycle de vie les ponts ou les tunnels et en particulier les chauve-souris.

L'entretien courant d'un pont correspond aux tâches d'entretien qui ne nécessitent pas l'application de techniques spéciales et ne concernent pas les interventions structurelles (référentiel SETRA – juillet 2011). Ces travaux d'entretien sont hors du champ d'application du régime d'autorisation Natura 2000. Toutefois, pour ces travaux d'entretien, il est recommandé :

- de favoriser les périodes allant de la mi-mars à la mi-juin puis de la mi-août à la mi-octobre, correspondant aux périodes en dehors de l'hibernation et de l'élevage des jeunes de chauve-souris.
- d'éviter l'utilisation de produit chimique ou le brûlage de la peinture, lors de l'enlèvement des affiches, ou des graffitis sur des ponts ou des tunnels en maçonnerie.
- d'éviter d'orienter le jet vers les anfractuosités situées en hauteur et pouvant abriter des chauve-souris, lors des travaux de nettoyage des sommiers de piles ou culées et en cas d'utilisation de nettoyeur à haute pression.

Le régime propre à Natura 2000 s'applique donc uniquement pour des travaux d'entretien spécialisé sur des ponts ou tunnels en site Natura 2000 (la réfection des joints, des fissures, les travaux sur les joints de dilatation sous le tablier, sur les anciens drains, les corniches, les travaux sur des piles creuses ...).

IDENTITE DU DEMANDEUR :

Nom et prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse électronique	

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Commune(s)	Précisions sur la localisation (lieu-dit, numéro de route, ...)

DESCRIPTION DES TRAVAUX : (période, matériaux, engins, surface ...)

--

--

SITE(S) NATURA 2000 CONCERNE(S) :

Directive (1)

Habitats Faune Flore	Oiseaux
----------------------	---------

Nom			
Nom			

Un contact a-t-il été pris par le pétitionnaire avec le chargé de mission du site (1) (3) Oui Non

Objectif de conservation de ce(s) site(s) : (1) et (2)

Habitats forestiers landes, tourbières... rivières zones humides

Autres : (préciser)

Espèces animales et végétales à préciser (*plantes, oiseaux, chauve-souris, ...*) :

PRECISIONS SUR L'OUVRAGE CONCERNE PAR LES TRAVAUX ET PERMETTANT D'EVALUER UN ENJEU NATURA 2000

: (1) et (2)

	OUI	NON
* Pont maçonné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Tunnel non circulé maçonné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'espacements entre les corniches et le tablier du pont	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence de joints de dilatation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence de drains ou de barbacanes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence de piles creuses ou de parties creuses sous le tablier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si au moins UN « OUI » coché => vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence des travaux projetés sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences (voir page suivante).

Si AUCUN « OUI » coché => travaux considérés sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 cité(s) ci-dessus. L'évaluation d'incidence est terminée, datez et signez.

Fait à, le.....
Signature du demandeur :

JOINDRE :

Une carte de localisation du projet au 1/25 000^e. Cette carte devra situer la ou les parcelles concernées par le projet par rapport au périmètre du site Natura 2000.

Un plan de localisation précis des travaux projetés sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel la zone d'évolution des engins sera également positionnée.

Un ou plusieurs schémas, plans présentant les travaux si nécessaires à la compréhension.

Le présent formulaire est à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) concernée par le lieu du projet de travaux (voir coordonnées en dernière page).

(1) cocher la case concernée

- (2) les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore...) figurent sur le site : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map ou sont à demander à l'opérateur du site Natura 2000 concerné (voir note ci-dessous)
- (3) coordonnées des opérateurs N2000 sur la page dédiée du site Internet de la DREAL : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/documentations-et-contacts-a2545.html>

SUITE DE L'ETUDE D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

**si au moins un OUI a été coché dans le questionnaire précédent
relatif à l'ouvrage concerné par les travaux et permettant d'évaluer un enjeu Natura 2000**

Mesures permettant de supprimer les incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné:

(ex. : période de travaux, maintien de disjointements, pose de briques alvéolaires, matériel ou technique employés pour les travaux, sensibilisation des entreprises...)

Pour faciliter la compréhension des mesures proposées, tout document détaillant les mesures ainsi que des plans et schémas peuvent être annexés au présent formulaire.

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à

Le

Signature du demandeur:

Contacts au sein des services de l'État en département :

Service en charge du régime d'autorisation propre à Natura 2000

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d'Armor Service Environnement 1, rue du Parc CS 52256 22022 SAINT-BRIEUC Cedex tel : 02 96 62 47 62 courriel : ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Finistère Service Eau et Biodiversité 2, Boulevard du Finistère 29 325 QUIMPER CEDEX tel : 02 98 76 59 55 courriel : ddtm-seb@finistere.gouv.fr
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine Service Eau et Biodiversité 12, rue Maurice Fabre CS 23167 35031 RENNES CEDEX tel : 02 90 02 31 38 courriel : ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan Service Eau Nature et Biodiversité 11, Bouvelard de la Paix BP 508 56019 VANNES CEDEX tel : 02 97 68 21 79 courriel : ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr